



Refus de notre prêt immo sans motif valable

Par **eva2010**, le **08/07/2010 à 16:25**

Bonjour, rncelà fait maintenant plus d'un que nous cherchions une maison à restaurer, en décembre nous l'avons enfin trouvé. Nous avons signé le compromis le 20/02/10 et la date limite était le 25/06/10 le jour de mon anniversaire nous tenons vraiment à avoir cette maison. seulement malgré un dossier bien présenté, il vient de nous être refusé, 30% d'endettement seulement, délégation d'assurance pour une économie de 7000euros sur le total de l'emprunt, éco ptz, prêt tx 0%, notre banquier l'a validé en agence, sa supérieure aussi mais vu la délégation d'assurance, ils ont été obligé de l'envoyer auprès d'un centre de décision sur tous une personne a étudié le dossier et l'a refusé pour les raisons suivantes :rn- elle pense que l'on a besoin d'un permis de construire hors ce n'est pas le casrn- nous avons peu ou pas assez d'apport à son gouter n-mon ami travail dans l'entreprise de son père qui est en rj mais qui depuis quelque mois va beaucoup mieuxrn nje n'y comprend rien tellement d'effort pour monter ce dossier pour qu'une personne vous réponde non et vous casse le morale après des mois d'attente.rn mon banquier a fait une demande auprès de cette personne afin qu'elle réexamine elle est en vacance à partir de demain soir vendredi 09/07/10.rn je ne comprend pas non plus qu'une personne en intérim est le droit d'emprunter et qu'une personne en cdi ne puisse en faire de même sous prétexte que l'entreprise pour laquelle il travail ne va soit disant pas bien.rn rn merci de me dire si il y a une solution pour nous défendre rn rn merci d'avance à bientôt

Par **chris_idv**, le **08/07/2010 à 17:06**

Bonjour, rn rn Sous réserve du respect de la législation en vigueur, notamment sur la non discrimination, le banquier est libre d'accepter ou de refuser l'ouverture d'un compte ou d'octroyer un crédit sur la base de l'analyse financière qu'il fait de son client. rn rn Cordialement,

Par **eva2010**, le **09/07/2010** à **08:40**

bonjour, rnque voulez-vous dire par législation en vigueur. rnje suis bien d'accord pour dire et confirmer qu'ils ont le choix de dire non sauf que là c'est pour m'inciter à prendre leur assurance à eux sans passer par la délégation. rncar mon banquier m'a bien confirmé que si j'avais pris leur assurance, le dossier n'aurait jamais été étudié dans un autre endroit et serait déjà accepté et encour